

# Service de Jeunesse CEMEA

lundi 7 novembre 2011, par [banlieues](#)

*Le Service de Jeunesse des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA - SJ)*

**Mouvement laïque, progressiste et humaniste, les CEMÉA affirment que :**

- chacun-e a le désir et les possibilités de se développer et de se transformer ;
- l'éducation est une, elle s'adresse à tous et toutes et est de tous les instants ;
- tout être a droit au respect, sans distinction d'âge, d'origine, de conviction, de culture, de sexe ou de situation sociale ;
- la formation naît du contact étroit et permanent avec la réalité ;
- l'activité est à la base de la formation personnelle et de l'acquisition de la culture, l'expérience personnelle en est un facteur indispensable ;
- le milieu est primordial dans le développement de la personne.

**Ces principes éducatifs**, nous les défendons et les promouvons dans nos formations, dans l'animation avec les enfants et les jeunes, dans notre vie de tous les jours et à travers différents terrains d'intervention.

**Le Service de Jeunesse des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMÉA - SJ)**, mouvement d'Éducation Nouvelle, est une Organisation de Jeunesse agréée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Organisme de formation, d'animation et de conseil, les CEMÉA - SJ** s'adressent aux intervenant-e-s éducatif-ve-s pour renforcer leurs capacités d'action, leur offrir des outils adéquats de développement et de changement, leur permettre de rencontrer d'autres réalités de terrain et favoriser le développement de chacun-e.

**Les CEMÉA - SJ proposent :**

- des formations continuées pour animateurs-animatrices d'associations, de maisons de jeunes ou de quartier, de centres culturels et de loisirs, de milieux d'accueil extrascolaires, de milieux d'accueil collectifs ou de centres de vacances, coordinateurs-coordinatrices d'équipes...
- des formations d'animateurs-animatrices et de coordinateurs-coordinatrices de centres de vacances (organisme de formation habilité par le Gouvernement de la Fédération Wallonie- Bruxelles ;
- des formations de délégué-e-s d'élèves à la participation à l'école ;
- des séjours et plaines de vacances homologués par l'O.N.E. ;
- des ateliers créatifs.